



**PREMIER RAPPORT
DU
COMITÉ PERMANENT
DES PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ**

Deuxième session
de la 61^e législature
du Nouveau-Brunswick

le 2 décembre 2025

| COMPOSITION DU COMITÉ | |
|---|---|
| M. Doucet, président M. Mallet, vice-président M. Arseneault M ^{me} Sodhi M. Johnston M ^{me} Vautour | M ^{me} Wilcott M ^{me} M. Wilson M ^{me} Bockus M. Lee M. Coon |

le 2 décembre 2025

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Madame la présidente,

Le Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé demande à présenter son premier rapport.

Le comité se réunit le 26 novembre 2025 et étudie les projets de loi suivants, dont il recommande à la Chambre l'adoption sans amendement :

- 19, *Loi relative à l'Association des ergothérapeutes du Nouveau-Brunswick* ;
- 20, *Loi modifiant la Loi concernant certains parcs et certaines rues dans la cité de Fredericton*.

Le comité demande à présenter un autre rapport.

Je propose, appuyé par le député de Shippagan-Les-Îles, que le rapport soit adopté par la Chambre.

Le président du comité,

Alexandre Cédric Doucet, député